

Extrait du Spyworld Actu

<http://www.spyworld-actu.com/spip.php?article5111>

Déchargée de l'accusation d'espionnage industriel, l'étudiante chinoise Li Li passera en correctionnelle



- Renseignement - France -
Date de mise en ligne : mardi 17 juillet 2007

Spyworld Actu

L'étudiante chinoise Li Li, âgée de 24 ans, qui vient d'être déchargée récemment de l'accusation d'espionnage industriel lancée contre elle par la justice française depuis deux longues années, mais elle sera une fois de plus appelée à comparaître devant celle-ci en passant en correctionnelle pour répondre aux accusations « abus de confiance » et « accès illicite au système informatique ». Le sort de cette jeune étudiante chinoise suscite une fois de plus la préoccupation de l'opinion publique.

Deux ans auparavant en 2005, Li Li qui préparait sa thèse de doctorat à l'Université des Sciences et Techniques de Compiègne et qui suivait un stage chez l'équipementier automobile français Valeo, a été accusée par celui-ci de « dérober des données informatiques ». La police française qui a procédé tout de suite à une perquisition chez elle a découvert dans son ordinateur des données et des documents ayant rapport à l'accès de Valeo au marché chinois et à d'autres constructeurs automobile tels que BMW et Renault. Li Li fut ainsi mise en détention.

Le soi-disant « cas d'espionnage » de Li Li s'est produit juste au moment de la période sensible des négociations entre la Chine et l'Union européenne (UE) au sujet du problème des textiles, c'est pourquoi cet incident a provoqué une grande agitation parmi les médias locaux. L'étudiante chinoise a été libérée après 53 jours d'incarcération, mais il lui est interdit depuis ce jour de quitter la France et d'y travailler.

Li Li qui vient d'une famille aisée a quitté en 2002 Wuhan, chef-lieu de la Province du Hubei, en Chine du Centre, pour venir en France poursuivre ses études supérieures. Elle était très assidue et a remporté de grands succès dans ses études. Elle persiste jusqu'à présent à nier l'accusation d'espionnage à son encontre et déclare toujours que c'était pour atténuer l'état de saturation des données des ordinateurs de la Société qu'elle les avait introduites dans sa mémoire personnelle et qu'en faisant cela elle ne savait pas qu'elle transgressait les règlements. Elle s'obstine à plaider non coupable en invoquant sa méconnaissance des lois françaises concernées.

Le quotidien local « Le Parisien » a révélé qu'après une longue enquête, la police française n'a pu établir aucune preuve démontrant que Li Li a transmis les données à n'importe qui ou à quel endroit. Mais la justice française qui considère que celle-ci a enfreint la loi a décidé de la traduire en police correctionnelle.

Post-scriptum :

<http://french.peopledaily.com.cn/Vi...>